

Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 06.11.2021

Le parlement local n'a pas voulu créer un droit de superficie en faveur de la société. Solvabilité en cause

Payerne refuse d'accueillir La Pati SA

« DELPHINE FRANCEY

Broye » Le regard fermé, le syndic de Payerne Eric Küng accuse le coup. Réuni en séance jeudi soir, le parlement local a refusé de créer un droit de superficie distinct et permanent dans la zone industrielle Champ Cheval en faveur de la société La Pati. L'entreprise, basée à Rossens et qui commercialise des patinoires, avait un ambitieux projet de développement dans le chef-lieu de la Broye-Vully. Le vote s'est déroulé à bulletin secret et a débouché sur une égalité: 28 oui, 28 non et 2 abstentions. Comme le stipule le règlement du Conseil communal payernois, en cas d'égalité lors d'un vote à bulletin secret, la proposition est rejetée.

«Ce sont de véritables mensonges Antoine Descloux



Fondée en 2005, La Pati SA souhaitait déplacer son siège social de Rossens à Payerne. Alain Wicht-archives

Rappelons qu'Antoine Descloux, directeur de La Pati, prévoyait de déménager son siège social à Payerne et de construire en plusieurs étapes un bâtiment administratif et d'exploitation ainsi qu'un second bâtiment destiné à la location pour les entreprises partenaires de la société. Cerise sur le gâteau, La Pati envisageait de réaliser une patinoire provisoire qui pouvait être utilisée par le public, les écoles et les clubs. Ce projet aurait pu combler un manque dans la région de la Broye qui attend une patinoire depuis plusieurs dizaines d'années. Le coût total du chantier se montait à 26 millions de francs.

Commissions en faveur

Les débats ont duré environ trente minutes. Alors que la commission financière et celle chargée d'étudier le préavis soutenaient unanimement ce projet, plusieurs élus sont intervenus pour faire part notamment de leur scepticisme sur les 20 places de parking jugées insuffisantes. Les reproches les plus graves ont porté sur la solvabilité de La Pati SA. «J'ai un gros doute concernant la faisabilité de ce projet. La municipalité se base sur les paroles de M. Descloux. Sur un projet de 26 millions, je ne vois pas comment il peut apporter 10 millions de fonds propres

sur la table», s'est demandé le conseiller communal Patrice Lorimier (plr).

Et son collègue de parti Roland Bucher de poursuivre: «Pourquoi pensez-vous que cette société veut venir dans la Broye? Elle doit quitter les lieux à Rossens. Cette société a des procédures de poursuite. Je suis convaincu que dans 5 ans, la commune devra gérer la zone y compris la patinoire. Ça aurait été bien d'obtenir le business

plan. L'entreprise promet de créer 80 emplois, c'est du rêve!» Relevons que dans son rapport la commission chargée d'étudier ce préavis a aussi pointé du doigt l'absence d'une présentation de l'entreprise avec la solvabilité et un business plan.

Le syndic Eric Küng a balayé ces suspicions et défendu La Pati SA. «La commission économique de la Communauté régionale de la Broye

(consultée pour accorder un prêt de 185 000 francs à l'entreprise, ndlr) a étudié le business plan. Elle a considéré que le projet était viable. Je rappelle aussi que la société souhaite quitter Rossens car elle est à l'étroit et veut réunir toutes ses activités sur un seul site.» A l'issue de la séance, l'élu se dit très déçu de ce refus. «Je pensais que c'était une belle opportunité pour Payerne de disposer d'une patinoire.

L'implantation d'une société comporte toujours un risque.»

Un directeur abasourdi

Contacté par *La Liberté*, Antoine Descloux est abasourdi par les propos tenus lors du Conseil communal. «Ce sont de véritables mensonges. A la limite de la délation. Je n'ai aucune poursuite. J'ai donné tous les documents qu'on m'a demandés. Je n'ai aucun problème à présenter mon business plan puisque je l'ai fait avec la Communauté régionale de la Broye. Il suffit de demander. Je tombe des nues», réagit-il en se demandant ce que pense la population de la décision du Conseil communal. Arnaud Clément, l'un des trois administrateurs de la société VR Group Services, propriétaire du bâtiment dans lequel est installée La Pati à Rossens, affirme que les relations sont très bonnes avec Antoine Descloux. «C'est quelqu'un de très transparent. Il n'y a ni dette, ni contrat cassé, ni d'autres problèmes.»

Pour l'heure, le directeur se donne le temps de digérer ce refus avant de réfléchir à l'avenir de son projet. Reste que la décision du parlement peut toujours être contestée par référendum. »

COMMENTAIRE

La politique basée sur la confiance a atteint sa limite

Le Parlement payernois a infligé jeudi une sacrée claque à ses autorités. Celles-ci sont arrivées la fleur au fusil, convaincues que le projet de développement de la société La Pati serait plébiscité. L'argument était de poids: disposer enfin d'une vraie patinoire payée par une entreprise et souhaitée depuis plusieurs décennies par les Broyards. En attendant de pouvoir

concrétiser la zone sportive communale. Les suspicions à l'égard de la capacité financière de La Pati ont, au final, divisé le législatif et stoppé net le projet. Car la municipalité n'a pas réussi à dissiper les doutes. Pire, le syndic Eric Küng a été incapable de contredire ces allégations car il n'a pas vu le business plan de la société, pourtant présenté à la Coreb. Les au-

torités ont une part de responsabilité face à ce refus. Les sceptiques avaient besoin d'assurances sur la solvabilité et la faisabilité du projet avant d'engager de l'argent public. La municipalité aurait tout intérêt à mieux préparer ses dossiers, à se montrer proactive et plus curieuse plutôt que d'accorder une confiance aveugle à des tiers. **DELPHINE FRANCEY**